Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20261013-118_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 14
Votants : 15
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :
6 octobre

Date d'affichage
6 octobre 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **6 octobre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents :
Maire : Denis CHOPIN
Adjoints : David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND,
Conseillers municipaux : Franck BRYON, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, loïc CARRÉ, Sophie CHERBONNEL

Etait absente excusé : Sarah SALMON a donné son pouvoir à Frédéric RIVIERE,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN.

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 118/2026 **: APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026**

Monsieur Le Maire propose d'élire le secrétaire séance,

Monsieur Le Maire propose également d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (15 dont 1 pouvoir) :

- **NOMME** Mme Florence GELOIN comme secrétaire de séance,
- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2026, signé par Mr Le Maire et le secrétaire de séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN